

Le Bac de Capture Préventif Autonome (BCPA) : organisation des commandes ou états de besoins : Le BCPA est destiné initialement à la capture des reines du frelon asiatique en prévention des nids mais s'avère tout aussi sélectif pour assurer la capture des ouvrières durant toute la saison d'activité de cette espèce, autrement dit, jusqu'à l'hiver.

Les envois se feront en cartons complets de 50 paires de dispositifs (modules d'accès Sélectifs (MAS) "Jabeprode"), permettant d'équiper 50 pièges (les BCPA) non inclus que vous réaliserez vous-même suivant le mode de montage et d'emploi bientôt présent sur le site. La commercialisation devrait débuter fin janvier 2019 et sera précisée également sur la page Facebook [jabeprode](#) ainsi que sur le site.

1. APICULTEURS, ASSOCIATIONS, COLLECTIFS CITOYENS : Les groupements d'apiculteurs (associations, GDSA, GDS, Syndicats Apicoles, collectifs, apiculteurs professionnels, associations environnementales) peuvent commander dès à présent.

Pour la protection d'un rucher de plus de 8 ruches, il est conseillé d'installer un BCPA à chaque extrémité, à 3m de la ruche la plus écartée et sur l'arrière de l'axe des ruches. Pour un grand rucher il peut être utile (plus de 20 ruches) de disposer un troisième BCPA au centre et toujours sur l'arrière des ruches.

Les expéditions auront lieu à partir de **janvier 2019** dans l'**ordre d'arrivée** des demandes. Elles se feront franco de port pour la France métropolitaine. Pour toute commande, veuillez adresser les éléments suivants à Jabeprode, Miellerie du Pontic 29400 Locmélar :

- Nom et prénom
- Adresse postale d'expédition et de facturation
- Numéro de téléphone
- Adresse mail du destinataire de la commande
- Un chèque d'acompte égal à 30% du montant de la commande (soit 150€ par carton) et permettant de réserver (dans l'ordre d'arrivée) libellé à l'ordre de Jabeprode SAS.

Le chèque ne sera encaissé que lors de la création de la société et de l'ouverture du compte professionnel dédié. Pour exemple, une association d'apiculteurs en Pays de Morlaix a effectué le préachat d'un carton complet. Un GDSA breton a passé commande de 300 Jabeprode (toujours par paire).

IMPORTANT : Les apiculteurs que nous sommes ne pouvons pas réguler seuls l'Espèce Exotique Envahissante (EEE). Les collectivités qui ont les compétences en matière de régulation des « nuisibles » et les communes celles d'assurer la sécurité de leurs concitoyens doivent s'y impliquer à nos côtés et nous accompagner dans cette lutte dorénavant pérenne !

2. COLLECTIVITÉS & COMMUNES (PARTICULIERS) : Établir un "État de besoin" quantitatif pour ce nouveau dispositif préventif de lutte, chacun sera enregistré par ordre d'arrivée de cet état de besoin. Celui-ci est à exprimer par le formulaire de contact du site ou à vespavelutinabzh@orange.fr. Il sera établi et envoyé par mail (uniquement) un devis dès la création de l'entreprise. Pour exemple, Brest Métropole a été la première collectivité à faire une demande de devis pour un carton complet de MAS qui lui sera adressé dès la création de l'entreprise et réalise actuellement les BCPA par ses ateliers intercommunaux et ses écogardes. Une autre commune les fera monter par des associations environnementales. Des particuliers bricoleurs désireux d'abriter un BCPA à domicile seront particulièrement intéressés d'effectuer le montage par eux-mêmes (de nombreuses possibilités donc).

Le mode de montage et d'emploi du Jabeprode seront disponibles sur le site (en cours de mise à jour). Afin de permettre à tous de pouvoir s'équiper et aux communes et intercommunalités de mettre en place un plan de lutte collectif, préventif, efficace et non coûteux par un maillage pertinent des territoires, nous avons choisi de garder le contrôle de la commercialisation et du coût faible, (9,60€ ttc par paire, soit 480€ par carton), sans passer forcément à court terme par de la revente.

Un petit exemple concret : Pour un village d'environ 1000 habitants, un carton de 50 paires devrait être suffisant pour le protéger. En termes de coût ceci représente 480€ de matériel sur 5 ans (durabilité estimée), soit 96€ / an. Si l'on compare ceci aux coûts des destructions des nids dont celui-ci à l'unité va de 100 à 300 €, qui

ne ralentit pas la prolifération et impacte durablement la biodiversité (oiseaux, batraciens, mammifères insectivores...), il semble qu'il y a ici une réelle opportunité de lutter efficacement et intelligemment contre le frelon asiatique. Nous sommes à leur disposition pour aider techniquement chacun à mettre en place ces dispositifs. De nombreuses informations seront disponibles en ce sens sur le site. Ceci est le cas général, il sera tenu compte des spécificités des demandes pour, éventuellement, pouvoir les honorer.

3. En LOCAL pour TOUS : En Bretagne, étant présent sur les marchés de **Landivisiau** (mercredi matin) et de Kerinou à Brest le 1^{er} mardi de chaque mois (à partir de 15h30), il sera possible à chacun de s'approvisionner au détail de MAS Jabeprode.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE : Malgré l'intérêt qu'il porte sur de nombreux plans, ce beau projet n'a jusqu'à présent obtenu aucune aide institutionnelle spécifique. Il vous est possible de réaliser une contribution volontaire qui vous est présenté sur notre site associatif dans la ligne habituelle du **financement participatif** pour participer à l'achat du moule de plasturgie (50 000€). Tout don fera l'objet d'un reçu dès la création de la société Jabeprode, une marque de reconnaissance sera envoyée, le donateur deviendra partenaire du projet et sera inscrit sur le site Internet Jabeprode.fr. Ceci étant une contribution possible de chacun à la protection des populations, des pollinisateurs, de la biodiversité et de l'activité économique apicole très mise à mal ces dernières années.

CONFÉRENCE partout en France et en Europe : Nous sommes à disposition pour présenter une conférence qui propose des moyens non conventionnels de lutte sélectifs, écologiques et des méthodes de destruction des nids dangereux (souvent bas) pour, enfin, réguler efficacement l'EEE proprement (sans chimie). La dernière en date fut présentée à Saint Jacques de la Lande le 12 novembre.

Le public nombreux venu nous rencontrer le weekend du 27 & 28 octobre 2018 sur notre stand au congrès apicole de Rouen auquel nous venons de participer, montre le grand intérêt que vous portez à la problématique et a permis de prendre des contacts pour des conférences en France : le Cantal, la Marne, la Normandie, l'Essonne, les Hautes Alpes, les Alpes de Haute Provence et hors de nos frontières et notamment en Slovaquie.

Denis Jaffré, apiculteur professionnel,
Coprésident de l'AAAFA.

Initiateur :

D'une méthode d'expédition des reines de *Vespa velutina* (Vv) vivantes.

Du **protocole** de destruction des nids de Vv au fusil de chasse.

D'une méthode de protection des ruchers par détournement par le poisson.

D'une adaptation par vapeur d'eau, d'air chaud pulsé et aspiration pour la destruction écologique des nids bas.

D'une adaptation de neutralisation des nids de Vv non découverts de Vv en "Cheval de Troie" par les ouvrières.

D'une conférence de plus de 2 heures sur l'EEE proposant des solutions de lutte préventive.

Du BCPA et ses "JABEPRODE", un **dispositif breveté, préventif, sélectif et autonome de régulation de Vv**, Grand prix, médaille d'or du Concours Lépine 2018 et prix de la Revue du Mérite Agricole.

Avec l'association nationale de lutte **sélective et écologique** contre *Vespa velutina* anti-frelon-asiatique.com

Page Facebook : jabeprode

Tél : 06 89 55 04 58 / 02 98 68 49 92

Note importante : Si vous jugez utiles la lutte contre le frelon asiatique, n'hésitez pas à faire circuler et transmettre le présent document. Par ailleurs, un grand merci à tous de contribuer à faire reculer *Vespa velutina nigrithorax* partout en Europe où il est déjà bien trop présent pour préserver nos abeilles, l'apiculture, la biodiversité et l'environnement.

